



Bordeaux, le 14 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement de la lutte contre le travail illégal dans le secteur agricole et le secteur du transport de déménagement

Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), a signé pour le compte du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, deux conventions régionales de partenariat relative à la lutte contre le travail illégal :

- la première concerne le **secteur agricole**, avec les représentants des organisations professionnelles et syndicales du secteur, et les représentants de l'association régionale des caisses de mutualité sociale agricole de la Nouvelle-Aquitaine et la DIRECCTE* ;
- la seconde concerne le **secteur du transport de déménagement** avec les représentants des organisations professionnelles et syndicales, la DREAL*, les représentants des 3 URSSAF de la Nouvelle-Aquitaine et la DIRECCTE.

Ces deux conventions concrétisent la **volonté des acteurs économiques et des organisations syndicales de participer à la diminution des fraudes en particulier, dans le cadre des prestations de service internationales.**

En effet, le travail illégal provoque des situations de concurrence déloyale. Il met en péril l'activité économique des entreprises et l'emploi. Il prive les salariés de leurs droits et porte préjudice au système de financement de la sécurité sociale.

Avec ces conventions, les signataires affirment leur volonté commune de renforcer la lutte contre le travail illégal sous toutes ses formes. Le plan national de lutte contre le travail illégal (2016-2018) et le plan à venir en 2019 identifient notamment la **prévention** comme un **axe majeur de travail**. Le partenariat instauré en Nouvelle-Aquitaine va contribuer à prévenir les situations de fraude en informant davantage encore des règles applicables, les entreprises, les salariés et les particuliers.

Cette coopération s'inscrit également dans un cadre d'échanges entre les partenaires afin de favoriser une meilleure prise en compte des pratiques litigieuses observées par les entreprises et les salariés.

À la demande du préfet de région, les services de l'État (DIRECCTE, DREAL, douanes, police, gendarmerie, DRFIP, et les organismes sociaux) s'impliquent vigoureusement dans la lutte contre le travail illégal. Elle est menée sous l'égide des comités départementaux antifraudes (CODAF), co-présidés par les préfets de département et les procureurs de la République. En complément des procès-verbaux d'infraction transmis à l'autorité judiciaire et des amendes administratives, et sous certaines conditions liées à la proportion de salariés concernés, à la répétition ou à la gravité des faits, le préfet peut prononcer des sanctions administratives en matière de travail illégal, et notamment la fermeture temporaire d'établissement.

Depuis le début 2018, ce sont ainsi **74 sanctions** qui ont été relevées en Nouvelle-Aquitaine pour travail illégal dans les secteurs de l'agriculture et des transport de déménagement.

Contacts Presse :

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / Agathe NOUGUÉ : 06 73 64 76 44

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde

Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr
